

ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS
Circonscription de LOUHANS

Téléphone : 03 85 72 00 52
Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr
Adresse : 1 rue des écoles
71330 Saint Germain du Bois

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU
Vendredi 7 juin 2024

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école,
Mesdames OUDOT, FERRIER, enseignantes
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans,
Monsieur DOUCET, adjoint au maire de Montjay
Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Madame BASSEN, représentante des parents d'élèves

Membres excusés :

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale,
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED,
Madame SAINT MARTIN, enseignante
Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois
Monsieur FICHET, maire de Montjay,
Madame GAGNEUR, représentante des parents d'élèves
Madame DORIER, Madame ARTUS, ATSEM
Madame NIJEAN, AESH
Mesdames LOPEZ GUTIERREZ et COLIN, employées en service civique

Membres absents:

Monsieur REGNARD, Madame BUATOIS, représentants des parents d'élèves
Madame PROST, présidente de l'association de parents d'élèves "Les p'tiots Minois"

Heure de début de séance 18h

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2024.

Le compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2024 est approuvé.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT:

1- Les effectifs

L'effectif actuel est de 54 élèves : 13 PS + 5 MS, 12 MS et 5 GS et 19 GS.

Suite aux inscriptions qui ont eu lieu en avril mai, les effectifs connus pour la rentrée du mois de septembre 2024 sont les suivants : 15 élèves en petite section nés en 2021, 13 élèves en moyenne section nés en 2020, 17 élèves en grande section nés en 2019 et 2 maintiens en GS soit 47 élèves qui seront répartis dans les deux classes.

Au vu de ces effectifs, la répartition envisagée est : une classe de PS MS à 24 élèves (15 PS et 9 MS), une classe de MS GS à 23 élèves (4 MS et 19 GS). Ces effectifs, et donc ces répartitions, risquent d'évoluer en cas

de nouvelles inscriptions au cours de l'été. C'est pourquoi elles resteront provisoires jusqu'au jour de la rentrée.

Lors de la rentrée scolaire du mois de septembre 2024 Madame OUDOT et Madame DA COSTA PINHO conservent leur poste respectif au sein de l'école maternelle. Madame ARTUS et Madame DORIER continueront d'exercer leur fonction d'ATSEM dans les deux classes.

Nous devons également certainement accueillir plusieurs AESH au sein de l'école.

Un poste de brigade est également rattaché à notre école.

2- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Le montant des crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2024 s'élève à 50 euros par élève.

3- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements

Les parents ont été invités à faire leur troisième don pour ceux qui avaient choisi de payer en trois fois. Cette opération a permis de récolter la somme de 72 euros.

Les recettes et les dépenses réalisées depuis le précédent conseil d'école sont les suivantes :

Les bénéficiaires enregistrés sont les suivants :

- Les dons des parents du troisième trimestre : 72 euros
- Vente pour la tombola : 1024.26 euros
- Vente de photos de classe à venir

Les nouvelles dépenses enregistrées sont les suivantes :

- Les goûters d'anniversaires + chasse aux œufs : 75.09 euros
- Achat matériel divers pour les classes : 121.91 euros
- Bus Les animaux des petits bois : coût total 516 euros
- Acompte sortie parc Les animaux des petits bois : 210 euros (coût total 549 euros)

Le solde du compte au 7 juin 2024 est de 6032.85 euros. (Solde auquel il faudra retirer le prix des cars et les entrées pour le parc Les animaux des petits bois + séances de cirque) soit 1872.05 euros après retrait.

4- Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les exercices effectués à l'école

Bilan des exercices :

Dans ce cadre, l'école a donc organisé deux exercices PPMS et deux exercices incendie qui ont déjà été présentés aux 2 premiers conseils d'école.

Un dernier exercice incendie a été réalisé le vendredi 17 mai 2024.

5- Charte du numérique et règlement intérieur

Conformément à la circulaire n°2004-035, le règlement départemental-type des écoles maternelles et élémentaires de Saône-et-Loire prévoit dans l'article 6.6 qu'afin d'assurer « la sécurité et la protection des mineurs (...) une charte de l'utilisateur de l'internet doit être mise en place dans toutes les écoles et portée à la connaissance du conseil d'école. » Celle-ci est présentée et annexée au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est validé par le conseil d'école.

6- Projet Notre Ecole Faisons là ensemble

L'enveloppe budgétaire du premier degré pour l'année civile 2024 a été consommée. Notre projet ne peut donc aboutir pour le moment. Nous le représenterons en janvier 2025 si le dispositif est reconduit.

7- Evaluation d'école

Nous avons reçu le rapport d'évaluation d'école qui a également été transmis à la mairie ainsi qu'à l'IEN

de circonscription.

Ce rapport est présenté au conseil d'école.

8- Travaux rentrée 2024

L'école maternelle va bénéficier d'importants travaux de rénovation dès la rentrée 2024 : les menuiseries vont être changées, les combles isolés, les luminaires vont être équipés de led, une pompe à chaleur et une VMC double flux vont être installées. Des brise-soleil seront fixés sur les fenêtres afin de réduire la chaleur dans les classes en été mais qui laisseront passer la lumière en hiver.

Les sols et peintures seront refaits et des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.

Du fait de ces travaux importants et de leur durée (environ 5 mois), la rentrée des classes de septembre 2024 ne pourra pas avoir lieu dans les locaux. Les deux classes et le dortoir seront installés dans la salle d'évolution côté élémentaire.

Les parents délégués seront informés de ces travaux par une réunion proposée par la mairie le mardi 25 juin à 19h.

Les modalités d'organisation seront transmises aux parents par mail dans le courant de l'été.

9- Présentation du protocole de santé mentale

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé mentale des élèves ont été érigés en priorité ministérielles.

Les écoles doivent se doter d'un protocole santé mentale afin de formaliser un « parcours » facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique.

Il nécessite l'identification d'une équipe ressource composée de personnels psycho-santé (psychologues, infirmiers et médecins).

Cette équipe aura les missions suivantes :

- Adapter le protocole de santé mentale au contexte de l'école
- Etudier et évaluer la situation de l'élève repéré en situation de souffrance psychique
- Proposer des actions collectives répondant aux problématiques repérées

Ce protocole permettra une attention générale à la santé mentale des élèves par le biais de la sensibilisation des personnels et également du travail en coéducation avec les familles.

10- Les projets

Bibliothèque :

Le partenariat avec la bibliothèque de Saint Germain du Bois continue. La classe de GS s'y est rendue le jeudi 6 juin. Les PS MS et les MS GS s'y rendront le lundi 10 juin.

Chasse aux œufs :

A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, financés par la Coopérative scolaire, ont été organisés le jeudi 4 avril à l'école maternelle.

Nettoyons la nature :

L'école maternelle en partenariat avec la mairie a organisé une opération « Nettoyons la nature » qui a eu lieu le vendredi 7 juin pour tous les élèves de l'école maternelle. (Nettoyage des abords de l'école) (Nettoyage de printemps le samedi 8 juin organisé par la mairie)

Natation :

L'activité natation a eu lieu du 5 mars au 9 avril 2024 les mardis et vendredis matin de 9h45 à 10h30 (heure de présence dans l'eau). Les GS ont bénéficié de 11 séances.

Classe passerelle :

Un projet pédagogique passerelle a été mis en place cette année en lien avec la crèche. Cette action répond à de nombreux objectifs dont entre autres l'accompagnement de l'enfant dans sa séparation avec son milieu familial. Son entrée à l'école est également préparée.

Les enfants ont été répartis dans deux groupes et deux dates ont été proposées pour chacun des groupes : lundi 13 mai et lundi 27 mai pour le groupe 1 et vendredi 17 mai et vendredi 31 mai pour le groupe 2.

Lors de leur première visite, les enfants et leurs parents ont été accueillis de 9h à 10h. Ils ont pu découvrir leur

future maîtresse, la classe et rencontrer plusieurs futurs copains. Un temps de regroupement et un temps de motricité leur ont également été proposés.

Lors de la deuxième rencontre, le temps de présence à l'école a été allongé jusqu'à 10h30. Les enfants ont pu participer à un temps d'atelier d'apprentissage en plus.

Le bilan de ce projet est très positif.

Echanges GS CP :

Plusieurs temps d'échange entre les GS et les CP ont été mis en place cette année :

- Echange entre Madame Da Costa Pinho et Madame Jobard : Les GS sont allés travailler avec Mme Jobard en anglais à l'école élémentaire autour de notre thématique annuelle du cirque. Pendant ce temps les CP sont revenus dans la classe de GS afin de travailler en arts visuels sur le projet départemental (abécédaire des animaux en lien avec l'anglais). Ces séances se sont déroulées les vendredis après-midi de 15h30 à 16h15 du 17 mai au 21 juin.
- Echange entre Madame Da Costa Pinho et Madame Charbonnier : un travail autour de la lecture et de la production d'écrit a été mis en place. Les CP sont venus le mardi 28 mai après-midi réaliser une lecture aux GS. Le mardi 2 juillet, les GS présenteront aux CP une restitution de l'histoire entendue qu'ils auront préparée en amont.

Projet « What a circus ! » :

Nous avons accueilli Mme Elena MAITRE de Baume-Les-Messieurs, tous les mardis et jeudis du 7 mai au 13 juin. (Durée d'intervention 1h par classe). Une dernière séance de répétition générale aura lieu le vendredi 14 juin. Un spectacle sera présenté aux familles le vendredi 14 juin soir à 19h.

Le coût total est de 2052.80 euros.

Le don de l'association de parents d'élèves « Les P'tiots Minois » sera utilisé pour financer ce projet ainsi que la subvention de 720 euros. Le restant dû sera financé par la coopérative scolaire (232.80 euros).

Nous remercions sincèrement l'association de parents d'élèves « Les p'tiots Minois » ainsi que le rectorat en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté de nous avoir permis de pouvoir monter ce beau projet.

Visite de l'école :

Une visite de l'école est proposée aux parents des nouveaux élèves inscrits en plus des journées passerelles : mardi 25 juin de 17h à 18h20 (des visites sont proposées selon les disponibilités des parents si besoin). Un lien a été envoyé aux parents afin qu'ils puissent s'inscrire et choisir leur horaire de visite.

Sortie scolaire :

Vendredi 5 juillet : les élèves des 3 classes se rendront au parc Les animaux des petits bois à Sagy pour une journée découverte des animaux de la ferme.

Et toujours :

- Projets recyclages : - collecte de bouchons pour l'association « Un bouchon un geste utile »
 - recyclage des cartouches d'encre avec Madame Coccinelle.
 - recyclage des gourdes avec Terracycle.

Pour l'année prochaine l'opération Terracycle sera certainement arrêtée.

Label E3D : École en Démarche de Développement Durable

Liste de fournitures rentrée

Les listes de fournitures scolaires demandées aux familles sont soumises au vote du conseil d'école. Elles sont présentées puis acceptées.

Autorisation venue d'un photographe

Nous souhaitons réaliser des photos individuelles en début d'année scolaire et des photos de groupe classe en mai.

Nous soumettons cette demande au conseil d'école qui valide à l'unanimité.

Modalité de vote aux élections des représentants de parents d'élèves

La loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directeur ou de directrice d'école prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves après avoir consulté le conseil d'école.

En effet, pour l'élection des représentants des parents d'élèves, le vote a lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Lorsque la modalité de vote électronique est retenue, il appartient aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet.

C'est pourquoi nous devons réunir en ce début d'année scolaire un conseil d'école extraordinaire avec l'ancienne composition avant les élections afin de définir les modalités qui seront applicables aux élections à venir.

L'ensemble des membres du conseil d'école se positionne sur un vote par correspondance.

LES REMERCIEMENTS ET LES BESOINS :

→ Nous remercions la mairie pour

- Le prêt de la salle des fêtes pour le spectacle de cirque.

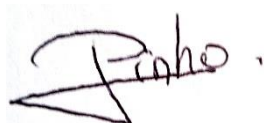
Et pour tous les travaux courants réalisés à l'école.

LES QUESTIONS TRANSMISES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D ELEVES :

Pas de question transmise.

Heure de fin de séance 19h20

Madame DA COSTA PINHO,
Présidente



Madame FERRIER
Secrétaire de séance

